

Sport à l'université : une « très grande hétérogénéité de l'offre » (rapport de deux députés)

Paris - Publié le mercredi 14 septembre 2016 à 12 h 00 - Actualité n° 76228
Imprimé par Xavier Teissedre pour son seul usage (ab. n° 13929)

« Proposer en accès libre les installations sportives des universités », « valoriser la pratique sportive par l'obtention de crédits ECTS », « réaliser un diagnostic des équipements sportifs de l'enseignement supérieur et mettre en oeuvre un plan de rattrapage à l'échelle de la Comue », ou encore « évaluer la pratique sportive des étudiants dans les unités d'enseignement libres ». Ces propositions sont issues d'un rapport écrit par Régis Juanico et Pascal De-guilhem, respectivement députés PS de la Loire et de la Dordogne, transmis à News Tank le 13/09/2016. Ces mesures font partie de 54 préconisations sur le sport de la maternelle à l'université.

Les deux députés soulignent une « très grande hétérogénéité de l'offre, du cadre et des conditions de pratique » du sport par les étudiants français. « Plus qu'avant, avec l'autonomie des établissements, il appartient aux universités de mettre en oeuvre une politique ambitieuse pour le développement des activités physiques et sportives au bénéfice des étudiants ».

Le rapport se penche également sur la filière Staps, avec plusieurs propositions : « bannir le tirage au sort des candidats à l'entrée de la filière », « mettre en place un sas d'accueil en licence 1 au cours du premier mois avec réorientation possible », « faciliter l'accès pour les lycées issus des dispositifs y préparant » et « rendre obligatoire et évaluer une activité d'encadrement dans le service universitaire des activités physiques et sportives ou dans un club civil pour les étudiants en filière Staps ».

Ce rapport avait été commandé par Manuel Valls, « en vue de formuler des propositions pour construire un parcours sportif des élèves et des étudiants », par un décret du 21/10/2015, publié au Journal officiel le 22/10/2015. Il est remis à Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale et de l'ESR, et à Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, le 14/09/2016.

« Plusieurs handicaps » de la pratique sportive à l'université

« La mission considère que la pratique sportive cumule plusieurs handicaps » :

- **L'organisation de la vie étudiante.** Les deux députés mettent en avant un "temps libre" « de plus en plus occupé par nécessité économique à l'accomplissement d'un travail rémunérateur ». Pour ces étudiants, « le réinvestissement dans une activité physique et sportive ne peut se faire que si l'université propose une organisation du temps et des espaces, ainsi qu'une reconnaissance de pratique dans le cursus ».
- **Les installations sportives et les espaces.** La reconnaissance des activités sportives « dans les cursus universitaires reste très hétérogène entre les universités, mais aussi entre les UFR d'une

même université ». Il souligne que « partout où les étudiants ont la possibilité de valoriser leur pratique sportive, le pourcentage de pratiquants augmente ».

- **La place accordée aux activités physiques et sportives dans le parcours de formation.** D'après le rapport, « l'université ne pourra porter de politique ambitieuse en matière de développement des APS sans une politique d'investissements en matière d'installations sportives ». Les députés mettent en avant le retour « unanime » des acteurs auditionnés « pour souligner le déficit criant d'installations ».

Le sport de haut-niveau à l'université

« Il semble que ce vecteur soit plutôt très utilisé sans toutefois être toujours très corrélé avec une véritable politique d'accueil et de suivi des sportifs de haut-niveau », juge le rapport. Il estime qu'une politique de double-projet « suppose que l'université y affecte des moyens, un suivi individualisé, une organisation adaptée et une concertation continue avec des acteurs extérieurs à l'université ».

Si « nombre d'universités ont mis en œuvre des dispositifs et accordé des droits spécifiques visant à rendre compatibles les études et la poursuite d'une activité sportive de haut-niveau, les modalités sont très diverses, que ce soit sur les aspects matériels ou sur les aménagements des enseignements et contrôles ». « Cependant, assez peu de dispositifs portent sur la valorisation des pratiques de haut-niveau », complète le rapport.

Les deux députés proposent ainsi la déclinaison du modèle de l'Insep, « très performant en termes de réussite universitaire ou d'insertion professionnelle », « en région avec des Creps performants et en capacité d'accueillir des étudiants pour une éventuelle réorientation professionnelle et des cellules haut-niveau des universités, dotées de moyens humains et matériels ».

Lutter contre « le décrochage sportif »

Le rapport suggère de « lutter contre le décrochage sportif aux changements de cycle scolaires ».

- « L'entrée à l'université s'accompagne d'un désengagement encore plus significatif pour le public étudiant, ce qui pose un problème aiguë de santé publique. Pour lutter contre ce décrochage particulièrement sensible entre bac-3 et bac+3, la mission préconise de mieux préparer les lycéens à poursuivre une activité physique régulière, de façon autonome », souligne le rapport.

Le rapport propose donc de pérenniser « les initiatives de décloisonnement entre les cycles et entre les acteurs comme l'année du sport de l'école à l'université ».

« Meilleure lisibilité » et amélioration de la formation des enseignants

Les deux députés préconisent de plus « une meilleure lisibilité des différents métiers du sport et des voies de formation », après avoir constaté « une grande méconnaissance doublée d'une forte illisibilité concernant les différents métiers du sport, les expertises et les niveaux requis, alors que la demande sociale est de plus en plus forte sur ce secteur professionnel ».

Au sein des masters Meef, « l'EPS est un peu le parent pauvre de la maquette », d'après le rapport. Ce dernier pointe « la diminution des horaires dédiés à la pratique des activités physiques et sportives dans la formation des professeurs des écoles et des disparités importantes d'une Espé à l'autre ». La mission demande donc « la mutualisation des expertises entre Staps, Espé et rectorat en ce qui concerne la formation continue et initiale des enseignants ».

Pascal Deguilhem



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conseil départemental de Dordogne Député	Juin 2007	Aujourd'hui
Canton de Neuvic Conseiller général	2001	2015
Saint-Aquilin Maire	1989	2008

Fiche n° 19066, créée le 13/09/16 à 18:45 - MàJ le 13/09/16 à 18:49

Régis Juanico



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conseil départemental de la Loire Député	Juin 2007	Aujourd'hui
Parti Socialiste Membre du bureau national	2007	Aujourd'hui
Parti Socialiste Responsable national aux élections	2005	2008
Établissement & diplôme	Année(s)	
Institut d'études politiques de Lyon - Sciences Po Lyon Diplômé		
Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne Diplômé		

Fiche n° 19065, créée le 13/09/16 à 18:39 - MàJ le 13/09/16 à 18:44